

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
TRANSPORTS

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 30 octobre 2018 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est)

NOR : TRAA1829607S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, ensemble le décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2015 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

M. Yves Tatibouet, administrateur général, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est.

M. Nicolas Lochanski, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est.

Mme Valérie Fulcrand-Vincent, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au directeur, chargée des affaires techniques.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives et effectuer toutes les opérations tels que prévus au décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

M. Fathi Benkoula, attaché principal d'administration de l'État, chef du département « gestion des ressources ».

M. Didier Huguenin, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la subdivision « finances » du département « gestion des ressources ».

Mme Françoise Guette, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, responsable administrative en délégation Corse.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs à des contrats et des marchés, liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à M. Patrick Pezzetta, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, délégué Côte d'Azur.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs à des contrats et des marchés, liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à M. François Lebailly, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, délégué Corse.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses telles que prévues au décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

- Mme Fabienne Lemoine, adjointe d'administration de l'aviation civile principale de 1^{re} classe ;
- Mme Hélène Picard, adjointe d'administration de l'aviation civile principale de 2^e classe ;
- Mme Marta Wozniak, adjointe d'administration de l'aviation civile principale de 2^e classe ;
- M. Christophe Zein, adjoint d'administration de l'aviation civile principale de 2^e classe.

Article 6

Délégation est donnée à Mme Marta Wozniak, adjointe d'administration de l'aviation civile principale de 2^e classe, à l'effet d'effectuer toutes les opérations de recettes telles que prévues au décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, liées au budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur à :

- M. Yves Tatibouet, administrateur général, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est.
- M. Nicolas Lochanski, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est.
- Mme Valérie Fulcrand-Vincent, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au directeur, chargée des affaires techniques.
- M. Fathi Benkoula, attaché principal d'administration de l'État, chef du département « gestion des ressources ».
- M. Patrick Pezzetta, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, délégué Côte d'Azur.
- M. François Lebailly, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, délégué Corse.

Article 8

La décision du 4 septembre 2018 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est) est abrogée.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 30 octobre 2018.

P. CIPRIANI